

CHARTRE DES BENEVOLES

FESTIVAL «là-haut sur la colline » 2017

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'association FESTI-LIVE se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association et les bénévoles.

✓ Objectifs de l'association

Créée en 2004, l'association Festi-Live s'est donné pour objectif d'organiser des festivals dans les domaines de la chanson française et des arts avec un thème. La démarche est d'abord orientée vers la rencontre, le vivre ensemble dans la société aujourd'hui grâce à la mise en place de concerts, d'ateliers découvertes et d'espaces paroles. Elle a un but profondément humaniste.

Elle veut favoriser le lien social par la culture avec une attention toute particulière pour les personnes défavorisées. C'est pourquoi nous proposons la gratuité du festival pour toute la partie conférences, concours et ateliers.

✓ La place des bénévoles dans le Festival « Là-haut sur la colline »

Pour la 8^{ème} édition de notre festival « Là-Haut-Sur-La-Colline », l'action des bénévoles est des plus importantes, c'est le rouage indispensable qui va permettre le bon déroulement de cet événement qui aura lieu du 29,30 juin au 1, 2 juillet sur la colline de SION.

Certes, les concerts, les conférences-débats, les ateliers, les scènes découvertes sont les points forts de cet événement mais sans vous, sans les bénévoles, rien n'est envisageable : la qualité des différentes installations, la qualité de l'accueil dans tous les sens du terme dépendent du bénévolat.

✓ L'association FESTI-LIVE s'engage :

- ✚ à mettre à disposition du bénévole toutes les informations sur son fonctionnement ;
- ✚ à informer clairement le bénévole sur les activités et tâches qu'il aura à accomplir ;
- ✚ à offrir au bénévole l'encadrement, l'accompagnement et le soutien nécessaires à l'accomplissement des tâches demandées ;
- ✚ à assurer la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des missions qui sont confiées au bénévole.

✓ Le bénévole s'engage :

- ✚ à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association ;
- ✚ à respecter son organisation et son fonctionnement ;
- ✚ à assurer de façon efficace sa mission, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement ;
- ✚ à coopérer avec les différents acteurs de l'association.

*D'avance, un grand merci à toutes les personnes qui vont donner
gracieusement de leur temps
dans cet esprit de fraternité et de convivialité souhaité pour ce festival.*

*Les membres du comité d'organisation
de l'Association Festi-Live*

CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

Entre l'association FESTI-LIVE et un bénévole

Champs d'action des bénévoles

- aménagement-installation, avant et après le festival : techniciens toutes mains, monteurs...
 - nettoyage du site pour tous
 - maintenance de l'hygiène des sanitaires
 - surveillance et contrôle aux points d'entrées et sécurité
 - rangement et gestion des parkings
 - assistance : secouristes, médecins
 - accueil et aide à l'orientation (interne et externe)
 - restauration
 - banque, billetterie
 - ateliers, boutiques...
- NB : des rotations seront prévues aux postes surveillance, contrôle, sécurité et parking

Pour une participation sur 1 jour complet (10h00-22h00), il vous est proposé :

- Entrée gratuite aux 3 concerts
- Une carte nominative de repas
1€50 le repas pour les jours de concert
Gratuité les autres jours
- Boissons à la charge des bénévoles (hors eau gratuite et à profusion)
- Logement possible en camping (animé) près du site **avec réservation.**

Information et coordination

- chaque bénévole s'engage à assister, dans la mesure du possible, à **la réunion qui aura lieu à Sion le samedi 27 mai à 11h.**
- commission de rattachement : les bénévoles qui ne connaissent pas leur affectation **seront informés de leur commission de rattachement lors de la réunion par mail ou à leur arrivée sur le site.**

Les jeudi 29, vendredi 30 juin, samedi 1^{er} juillet et dimanche 2 juillet

- les bénévoles concernés se rendront au stand d'accueil des bénévoles et se mettront à disposition des responsables des commissions auxquelles ils sont rattachés. Chaque commission contactera au préalable, si nécessaire, les bénévoles pour des préparatifs.

Pour l'aménagement-installation (Avant et après le festival)

- les bénévoles concernés seront contactés directement par le responsable de la commission.

Absence

- en cas d'absence imprévisible, merci de contacter aussitôt Aude Vivier au 0760074488 ou Patrick Mansuy au 0612476756 **ou votre responsable de commission.**

C'est décidé, vous voulez devenir bénévole pour le prochain festival ?... BRAVO ! Vous n'avez plus qu'à remplir le coupon ci-dessous et à nous le renvoyer le plus vite possible, avec tous nos remerciements !...

✂

**Suite à la lecture de la charte, je me propose comme bénévole
Pour participer au festival « là-haut sur la colline » 2017.**

NOM : Prénom :

Adresse postale :

E-mail :

Téléphone :

Champ(s) d'action(s) souhaité(s) :

Mes disponibilités : cochez les cases souhaitées, précisez les horaires si besoin.

	Lundi 26/09	Mardi 27/06	Mercredi 28/06	Jeudi 29/06	Vendredi 30/06	Samedi 1/07	Dimanche 2/07	Lundi 3/07
10h à 22h								
Autres horaires								

Je souhaite loger au camping installé sur le site (matériel non fourni !) : OUI NON

Fait à Le2017

Signature :